

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 novembre 2011**

**2011 DASCO 41G** Subventions (35.540 euros) à diverses associations intervenant en collège dans le cadre de projets éducatifs.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération 2010 DASCO 59G, en date du 13, 14,15 décembre 2010, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, a soumis à son approbation l'attribution en 2010 d'une subvention de 4.000 euros à l'association Cabinet des amateurs de dessins de l'Ecole des Beaux Arts devant intervenir dans le cadre de projets éducatifs en collège ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation l'attribution en 2011 de subventions aux associations intervenant dans le cadre de projets éducatifs en collège ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.040 euros est attribuée à l'association Décalages Présents 21, rue Beausire 4e pour un projet intitulé : Brigade intervention poétique BIP et atelier BIP.  
Dossier 2011 06155 – N° SIMPA 58942 (Pas de N° Tiers Astre).

Article 2 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Maison du Geste et de l'Image 42, rue St-Denis 1<sup>er</sup> pour deux projets : « Passerelle entre le collège et une école d'art : Fictions et

documentaires (Une frontière en mouvement) ; Mon collègue, mon quartier, Mémoires collectives (du constat à l'imaginaire) »

Dossier 2011 06160 – TIERS ASTRE D00698 - N° SIMPA 19415.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Arts, Cinéma et Enseignement 3, rue du Général Guilhem 11e pour un projet de film « A nous l'écran ».

Dossier 2011 06 161 – N° SIMPA 43484 (Pas de N° Tiers Astre).

Article 4 : Une subvention de 600 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison 4, rue de la Solidarité 19e pour un projet de participation des collégiens à un chantier graphique relatifs aux mutations urbaines du quartier St-Blaise

Dossier 2011 06162 – TIERS ASTRE X05832 - N° SIMPA 15446.

Article 5 : Une subvention de 4.900 euros est attribuée à l'association Compagnie Confidences 51, rue Boussingault 13° pour un projet intitulé : « Sensibilisation à l'égalité Femmes/Hommes autour du spectacle : rose pour les filles et bleu pour les garçons ».

Dossier 2011 06163 – TIERS ASTRE X06976 – N° SIMPA 19841.

Article 6 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Varsorio 66, bis rue d'Aubervilliers 19° pour un projet intitulé : « Masques éducatifs ».

Dossier 2011 06164 – TIERS ASTRE X07699 - N° SIMPA 9385.

Article 7 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Magnum Photos 6, impasse de la Défense 18° pour un projet intitulé : « Mon journal du monde ».

Dossier 2011 05921 – TIERS ASTRE X07277 - N° SIMPA 15948.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 221, ligne de subvention DF 80005, par prélèvement d'un montant de 35.540 euros, du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris.

Article 9 : La subvention de 4.000 euros attribuée à l'association Cabinet des amateurs de dessins de l'Ecole des Beaux Arts, par délibération 2010 DASCO 59G est annulée. Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'association. La recette correspondante sera constatée sur le budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris, chapitre 77, nature 778, fonction 221.